



Réunion du Comité Syndical

du 20 avril 2011

CS - 1.07 Tarifs de facturation à compter du 1^{er} mai 2011

Le vingtième jour du mois d'avril de l'année deux mil onze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Leouahdi Selim GUEMAZI, Jean MONNIER

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE, Hervé GRISEY, Mme. Alexia LAVALLEE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

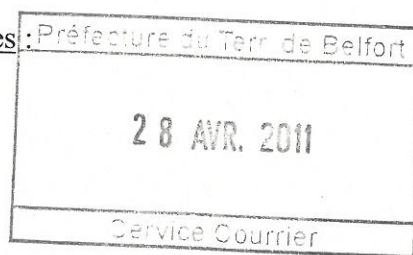
S.I.C.T.O.M. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : M. Louis HEILMANN

S.I.C.T.O.M. : NEANT

Le quorum est atteint : 11 présents



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : M. Denis JEANGERARD donne pouvoir à M. Robert DEMUTH, M. Pascal MARTIN

S.I.C.T.O.M. : M. Gérard GUYON donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN, M. Roger GAUGLER

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD



Réunion du Comité Syndical

du 20 avril 2011

CS - 1.07 Tarifs de facturation à compter du 1^{er} mai 2011

RAPPORT
Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président soumet à l'assemblée délibérante la grille tarifaire dont l'application est proposée à compter du 1^{er} mai 2011.

L'approche tarifaire proposée au Comité Syndical pour les entités est la suivante :

- traitement des ordures ménagères : + 2.67 % ;
- traitement des encombrants : + 2.50 % ;
- stabilité du coût de transport depuis les quais de transfert ;
- stabilité du coût de transport et de traitement des déchets verts.

Par entités, il faut entendre désormais Communauté de l'Agglomération Belfortaine et SICTOM de la zone sous-vosgienne, considérant en effet que le SIVOM du Sud-Territoire a été dissous au 31 décembre 2010.

Toutes les propositions tarifaires contenues dans le présent rapport renvoient à des **coûts de traitement à la tonne hors taxe et hors T.G.A.P** : les tarifs adoptés par le Comité Syndical seront donc majorés du coût de la T.G.A.P en vigueur, dans tous les cas de figure où cette taxe s'applique.

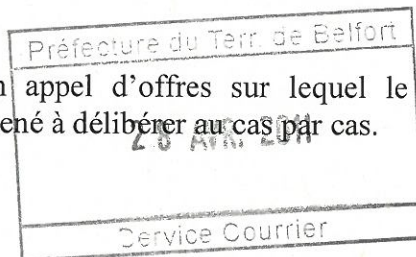
Il est enfin précisé que pour toute réponse à un appel d'offres sur lequel le S.E.R.T.R.I.D entend se positionner, le Comité Syndical sera amené à délibérer au cas par cas.

Ceci exposé, la grille tarifaire est la suivante:

Traitement des ordures ménagères :

	Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2011
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	115 €
Autres producteurs (hors marché ou convention spécifique en cours d'application)	115 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe et hors TGAP



Traitement des encombrants :

	Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2011
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	123 €
Autres producteurs (hors marché ou convention spécifique en cours d'application)	123 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe et hors TGAP

Transport des OM et des encombrants depuis les quais de transferts

	Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2011
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	5.65 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe

Traitement des Déchets Industriels Banals

	Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2011
Ressortissants CCI 90	103 €
Autres producteurs	110 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe et hors TGAP

Transport et traitement des déchets végétaux

	Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2011
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	59.50 €
Autres producteurs	59.50 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe

Autres types de déchets, tous producteurs confondus

	Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2011
Dégrillage STEP	115 €
Boues	120 €

Coût de traitement à la tonne, hors taxe et hors TGAP

Ceci exposé,

A l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **ADOpte** les tarifs, hors taxe et hors TGAP, applicables à compter du 1^{er} mai 2011, tels que présentés ci-avant ;
- **VALIDE** le principe selon lequel la délibération ainsi établie, fixant les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} mai 2011, s'appliquera jusqu'à être rapportée par une nouvelle délibération.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 20 avril 2011 ladite délibération ayant été affichée par extrait le 28 AVR. 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 28 AVR. 2011

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI

